



## JE VOUS DRAI SA VOIRE COMAN ON EN LEVER UN L HUSIER

Par **NOANOU LILI**, le **11/05/2015** à **20:15**

BON JOUR JAI DES SOUSI AVEC MON PROPRIETIER KI MA MI EN L USIE EST QUE JAI PAS DE SOUS POUR TOU REGLE JE TOUCHE QUE LE R S A PAS BOCO JAI QUN PETIT A GEZ DE 8 JAI U DES LOIYEZ INPEYEZ JE ME SUIS A RENGER POUR PEYE UN PEU MAI JE NARIVE PAS A MA SORTIRE JE DONNE 240EURO PAR MOI EST JE TOUCHE QUE 620 EURO JE SAIS PLU COI FAIRE PEU VOUS MAIDE [smile17]

Par **Adonis**, le **12/05/2015** à **22:27**

[citation]

Bonjour,

Je rencontre des difficultés avec mon propriétaire, qui a saisi un huissier afin de recouvrer des arriérés de loyers que je reste lui devoir.

Or, je ne dispose pas de revenus suffisants pour apurer cette dette.

En effet, pour tout subside, je perçois le RSA, ce qui est bien peu.

Je vous précise avoir à ma charge un enfant âgé de huit ans.

Je m'arrange afin de verser 240 € par mois au propriétaire, pour un revenu de 620 € .

Je suis dans l'impasse.

Je ne sais plus quoi faire. Pouvez-vous m'aider ? [smile17]

Merci.[/citation]

Bonsoir,

Vous pouvez notamment saisir le juge compétent et solliciter un échelonnement sur le fondement de l'art. 1244-1 du Code civil.

Bon courage.

Adonis.